

Annexe A – Élément d'explication

L'annexe A ne fait pas partie des exigences du présent document de la norme NFPA mais elle est incluse à titre d'information seulement. Elle contient des éléments d'explication qui sont numérotés pour correspondre aux paragraphes du texte applicables.

- A.7.1.1 Chaque administration ou service d'incendie peut établir ses règlements régissant la vitesse des véhicules d'incendie qui répondent à des urgences. Certaines administrations autorisent les véhicules d'incendie à dépasser les limites de vitesse affichées tandis que d'autres obligent les véhicules d'urgence à la respecter. Tous les conducteurs doivent avoir une connaissance approfondie des règlements régissant la vitesse des véhicules d'incendie dans leur propre administration et les administrations de leurs partenaires d'entraide.
- A.7.1.3 Les collisions aux intersections peuvent être fatales et causer des blessures aux citoyens et au personnel des services d'incendie lorsque les véhicules d'incendie répondent à une urgence ou reviennent du lieu d'un incident d'urgence. Les collisions et les risques de blessure ou de décès peuvent être réduits, si le conducteur effectue un arrêt complet lorsqu'il y a des risques aux intersections et qu'il avance lorsqu'il peut le faire de manière sécuritaire. Il est recommandé que des dispositifs de contrôle de l'intersection soient installés afin que les conducteurs des véhicules d'urgence puissent contrôler les feux de circulation aux intersections.
- A.7.1.4 Si les passages à niveau ne sont pas protégés ou si la visibilité est réduite pour une raison quelconque, y compris la géographie ou la température, il est recommandé que le conducteur du véhicule d'incendie effectue un arrêt complet avant de franchir le passage à niveau et attende qu'un membre de l'équipe à pied à l'extérieur du véhicule lui signale qu'il peut traverser sans danger.
- Si le conducteur du véhicule est seul ou si le membre de l'équipe est incapable d'aider en raison de soins qu'il prodigue à un patient, le conducteur du véhicule doit laisser le moteur tourner au ralenti, fermer les radios, arrêter les ventilateurs, les essuie-glaces et tout autre équipement produisant du bruit dans la cabine, baisser les fenêtres et écouter pour entendre l'avertisseur sonore du train avant de franchir un passage à niveau.
- A.7.1.5 L'aire de fonctionnement est l'espace autour du véhicule qui permet au conducteur d'arrêter ou d'effectuer un virage afin d'éviter un autre véhicule ou un objet. La distance nécessaire entre les véhicules varie selon le type d'asphalte et l'état sec ou humide de la chaussée, la vitesse du véhicule, l'état du système de freinage et le temps de réaction du conducteur. Les collisions arrière surviennent souvent à cause d'un espace de manœuvre insuffisant.

Les tableaux A.7.1.5 a) à A.7.1.5 c) ont été établis à des fins éducatives plutôt qu'à des fins juridiques ou techniques. Ils fournissent les distances recommandées entre les véhicules selon la vitesse du véhicule, le temps de réaction du conducteur et le poids du véhicule.

Tableau A.7.1.5 a) Distances recommandées entre les véhicules pour camions légers à deux essieux

Vitesse				Distance de réaction du conducteur		Distance de freinage du véhicule		Distance d'arrêt totale	
km/h	mi/h	m/sec	pi/sec	m	pi	m	pi	m	pi
16	10	5	15	3	11	2	7	6	18
24	15	7	22	5	17	5	17	10	34
32	20	9	29	7	22	9	30	16	52
40	25	11	37	9	28	14	46	23	74
48	30	13	44	10	33	20	67	31	100
56	35	16	51	12	39	28	92	40	131
64	40	18	59	13	44	38	125	52	169
72	45	20	66	15	50	50	165	66	215
80	50	22	73	17	55	69	225	85	280
89	55	25	81	19	61	84	275	102	336
96	60	27	88	20	66	110	360	130	426

Tableau A.7.1.5 b) Distances recommandées entre les véhicules pour camions lourds à deux essieux

Vitesse				Distance de réaction du conducteur		Distance de freinage du véhicule		Distance d'arrêt totale	
km/h	mi/h	m/sec	pi/sec	m	pi	m	pi	m	pi
16	10	5	15	3	11	2	10	6	21
24	15	7	22	5	17	7	22	12	39
32	20	9	29	7	22	12	40	19	62
40	25	11	37	9	28	20	64	28	92
48	30	13	44	10	33	28	92	38	125
56	35	16	51	12	39	38	125	50	164
64	40	18	59	13	44	50	165	64	209
72	45	20	66	15	50	64	210	79	260
80	50	22	73	17	55	78	255	99	310
89	55	25	81	19	61	99	310	113	371
96	60	27	88	20	66	113	370	133	436

Tableau A.7.1.5 c) Distances recommandées entre les véhicules pour camions à trois essieux et trains de véhicules

Vitesse				Distance de réaction du conducteur		Distance de freinage du véhicule		Distance d'arrêt totale	
km/h	mi/h	m/sec	pi/sec	m	pi	m	pi	m	pi
16	10	5	15	3	11	4	13	7	24
24	15	7	22	5	17	9	29	14	46
32	20	9	29	7	22	15	50	22	72
40	25	11	37	9	28	24	80	33	108
48	30	13	44	10	33	35	115	45	148
56	35	16	51	12	39	49	160	61	199
64	40	18	59	13	44	63	205	76	249
72	45	20	66	15	50	79	260	99	310
80	50	22	73	17	55	98	320	114	375
89	55	25	81	19	61	119	390	138	451
96	60	27	88	20	66	142	465	162	531

A.7.1.6 Certaines organisations de formation normalisent, en général, la distance de déplacement des véhicules et des camions qui se suivent en file à un intervalle de cinq secondes pour les situations de non-intervention et de huit secondes pour les situations d'intervention. Cette marge assurerait une distance sécuritaire adéquate pendant les manœuvres d'accélération et de freinage.

A.7.1.7 S'il faut doubler un autre véhicule, le dépassement doit être fait à la gauche du véhicule. Le dépassement à la droite d'un autre véhicule doit être évité.

A.7.1.9 Les services d'incendie peuvent intervenir souvent dans des situations non urgentes, par exemple :

- 1) Lock-outs
- 2) Feux de poubelle (aucune exposition)
- 3) Recherche d'odeurs inconnues
- 4) Aide au service de police
- 5) Prêt à intervenir en cas d'une alerte à la bombe